



Le programme de recherche Lascaux va notamment donner lieu à diverses publications dont un Code européen de droit de l'alimentation, un ouvrage doctrinal de référence sur cette même matière, ainsi qu'un "dictionnaire".


Le "Dictionnaire Lascaux" regroupera de nombreux chercheurs français et étrangers.


Dans l'esprit du projet Lascaux, ce sera un dictionnaire encyclopédique autour du triptyque: droit, aliments, terre. Il s'agira notamment de mettre le droit de l'agroalimentaire à la disposition des opérateurs économiques, des consommateurs et plus généralement des citoyens.


L'idée est de regrouper et de construire des "entrées" de sorte que l'on évite un dictionnaire simplement alphabétique avec un nombre très élevé de mots-clés et de trop courtes définitions, sans véritable sens pour le lecteur. La matière sera ordonnée autour de quelques thèmes avec des sous-entrées pour que ce soit un dictionnaire "intelligent" et porteur de valeurs.


A partir des propositions, toujours en discussion, faites par les uns et les autres, les questions à traiter ont été regroupées sous quelques grands thèmes (à l'intérieur desquels seront déclinées les entrées).


Voici ce qui est aujourd'hui présenté et ouvert à la réflexion et à la discussion, notamment à celle des chercheurs étrangers :

 Un historique. Une histoire partielle du droit de l'agroalimentaire (données: Europe/Afrique/Asie/Amériques).

 L'accès à l'alimentation (accès à la terre et au sol, accès à l'eau, accès aux semences et aux gènes)

 La maîtrise de l'alimentation (maîtrise des processus de production, maîtrise des produits)

 Le commerce agroalimentaire (cadres normatifs mondiaux, marchés, concurrence, assurances)

 Les organismes publics d'encadrement du secteur agroalimentaire.

 Les infractions pénales et les responsabilités

Editorial Lascaux – 25 août 2009
Laurence Boy et François Collart Dutilleul

Ce dictionnaire sera une véritable œuvre collective dont l'objectif est d'être utile non seulement aux juristes, mais aussi aux citoyens de tous les pays. Il devrait recevoir au moins une traduction en anglais et en espagnol.

Laurence BOY et François COLLART DUTILLEUL

